teur de la lettre de venir toucher l'argent lui-même.

La police fut prévenue, et quand l'individu se présenta on le mena au poste, où il avoua être l'auteur de l'escroquerie dont a été victime M. Dervaux.

Cet audacieux malfaiteur s'appelle Paul Perocquin, âgé de 35 ans, garçon d'hôtel, né à Lille, et ayant servi au dernier lieu à l'hôtel du Cantal à Douai.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 9 juillet.

Affaire Wibaux

C'est aujourd'hui qu'a été prononcé le jugement dans l'affaire Wibaux.

M. Wibaux a été condamné à 150 francs d'amende.

Le mot « lâcheté » a été retenu seul par le tribunal.

Voici le résumé des principaux considérants :

« Attendu qu'il n'est pas établi que Wibaux soit l'auteur des expressions : « cochon, m... pour le maire de Roubaix et le préfet, » mais qu'il résulte de ses aveux qu'il a écrit le mot « lâcheté, » sur plusieurs affiches contenant l'arrêté de M. Allart, maire de Roubaix, interdisant la procession ;

» Qu'il manifestait par cette expression le sentiment que lui inspirait cet arrêté ;

» Qu'elle ne constitue pas une offense à l'endroit de ces deux fonctionnaires ;

» Que, d'ailleurs, elle s'adresse à l'acte administratif du maire qui prend, seul, l'arrêté ;

» Mais, attendu que le mot « lâcheté » constitue un outrage au maire à raison de ses fonctions ;

» Le tribunal condamne Wibaux à une amende de 150 fr. et aux frais. »

Audience du 8 juillet.

L'audience correctionnelle d'hier, vendredi, était encore une fois fort chargée. Voici les principales affaires qui y ont été jugées :

Comme toujours, les « coups, violences et blessures » tiennent la corde.

Tout est prétexte à bataille. Les pères, les mères, les enfants eux-mêmes, tous se chamaillent à qui mieux mieux.

Que dis je, «les enfants eux-mêmes? » mais ils sont souvent la cause ou l'occasion de tout le mal. Ainsi des gamins se disputaient ces jours derniers. Les deux papas, Henri Terlinck et Leon Claeys vinrent au secours de leur progéniture respective. Les mamans, Marie Sergeant et Amélie Vandenbrouck vinrent à la rescousse et il y eut tout plein de chignons endommagés, sans compter les coups de griffes et... les belles choses qu'on s'est dites. Le compte se règle comme suit, et suivant mérite :

H. Terlinck, 1 mois de prison, Marie Sergeant, 6 francs d'amende; Léon Claeys, 1 mois et 16 fr. d'amende, Amélie Vandenbrouck, 16 fr. Tous aux frais du procès.

Et tout cela pour une dispute de quelques gamins mal mouchés et surtout mal élevés !

— Trois mois de prison à un sieur Jules Vandenberghe pour offense aux mœurs. (Huit-clos.)

— Emile Sonneville, un brutal et un batailleur, 18 mois de maison centrale, pour coups et blessures volontaires.

— 18 mois également à Cuvelier, pour vols divers en récidive.

— Un détournement de trois pièces de toile à Loos, vaut à son auteur Pierre Delot, 1 an de prison.

Nous enregistrons avec plaisir l'éclatant succès obtenu, aux derniers examens pour le brevet de capacité, par les élèves du pensionnat *des Filles de la Sagesse* de Haubourdin. *Douze* jeunes filles élevées dans cette institution ont pris part aux épreuves ; *onze* ont obtenu le brevet. Voici leurs noms, par ordre alphabétique :

Mlles Sophie Bernard, Jeanne Beylemans, Léonie Bocquet, Julia Cheval, Mathilde Delvallée, Apolline Depecker, Blanche Dugripon, Louise Farinaux, Nelly Gabet, Virginie Richet, Louise Richet.

— CAMBRAI. — La *Gazette de Cambrai* publie les lignes suivantes :

« Dans le compte-rendu de l'arrivée de Mgr Duquesnay à Cambrai nous avons constaté l'absence de tous délégués municipaux venant souhaiter la bienvenue à l'Archevêque, et l'impression fâcheuse que cette abstention avait produite dans le public.

» Nous apprenons aujourd'hui, par un de nos confrères, que M. le maire de Cambrai, M. Renard, a tâché de combler cette inconvenante lacune.

» A deux heures un quart commencèrent les réceptions officielles.

» Mais M. le maire de Cambrai n'avait point voulu qu'un autre que lui fût le premier à féliciter, dans le palais archiépiscopal, le nouvel Archevêque.

» M. Renard se tenait sur le seuil même de l'Archevêché.

» Lorsque Monseigneur fut arrivé sur la dernière marche du perron de la Cathédrale, M. le maire, accompagné de M. l'adjoint, s'avança, et d'une voix dans laquelle se faisait sentir une vive émotion, il prononça ces mots si justes et si sensés :

« Monseigneur,

» A des jours de tristesse et de deuil succèdent des jours de satisfaction et de joie.

» Le vaste et antique diocèse de Cambrai qui compte parmi tant de Saints-Prélats, les » Van der Burch, les Fénelon, avait perdu, en » la personne du vénéré et très-illustre Monseigneur le cardinal Régnier, son premier » Pasteur.

» Quel autre mieux que vous, Monseigneur, » pouvait lui succéder ?

» La municipalité est heureuse; nous sommes tous heureux de souhaiter, à Votre » Grandeur, la bienvenue, et de la prier de » vouloir bien agréer nos très respectueux » hommages.»

Cette démarche de M. le maire était toute personnelle. On lui en doit d'autant plus de gré.

Monseigneur était tellement touché qu'il pouvait à peine répondre, les larmes lui gênant la voix.

Il remercia le maire avec effusion, rappelant quel accord avait toujours régné entre le premier magistrat municipal et l'Archevêque de Cambrai : « Je vois à vos paroles, dit-il, à votre » extérieur si respectable, que nous sommes » faits pour nous entendre et pour nous aimer. »

» Les acclamations enthousiastes de la foule » répondirent à ces paroles. »

— ORCHIES. — Au mois de mai dernier, la ville d'Orchies a organisé, pour la première fois, un *grand marché aux fleurs*.

Nous rappelons ici les décisions du jury.

A la plus belle collection de plantes ornementales et plantes fleuries.

Médaille d'argent, M. Degalaix, horticulteur à Tournai.

Médaille de bronze, M. Scouffiaire, horticulteurs à Anzin.

Médaille de bronze, M. Millet, horticulteur à Tournai.

Pour la plus belle collection de plantes de pleine terre.

M. Florimond Secret, horticulteur à Lomme (près Lille).

Pour la plus belle collection d'arbustes conifères

Médaille d'argent, M. Wibaut-Deroubaix, horticulteur à Lesdain (Belgique).

Médaille de bronze, M. Chantrain, pour un laurier.

Dans cette Exposition le jury a remarqué avec plaisir les belles plantes ornementales de M. Degalaix, de Tournai. Ses *Camærops*, *Latania*, *Fortunei* et *Phenix*, ainsi que ces *Dracæna* de toute beauté.

Son lot de plantes fleuries était parfaitement varié ; on y remarquait en première ligne des magnifiques *Azalea*, *Rododendrom*, *Camelia*, *Spirea* et *Pelargonium*.

L'exposition de M. Scouffiaire était remarquable par ses rosiers ; celle de M. Millet, par son grand nombre de plantes fleuries.

Pour les plantes de pleine terre, M. Florimond Secret avait bon nombre de plantes pour mosaïque, et en plantes fleuries, des *Anémone*, *Pensées*, *Perila*, *Tulipes*, etc., ce qui lui a valu les félicitations du jury et de tous les amateurs présents.

Une très belle collection de conifères, présentée par M. Wibaux-Deroubaix, a fait l'admiration de tous, surtout les *Pinus normariana*, *Pinus excelsas*, ses Cèdres du Liban et *Deodora*, les *Araucaria* variés et quantité d'autres plantes, dont la rareté a été causée par les deux hivers rigoureux que l'on vient de subir.

Le bon accueil que tous les habitants ont fait aux exposants, dit le *Bulletin du Cercle Horticole du Nord*, démontre que là, comme dans beaucoup d'autres localités, le goût pour l'horticulture n'attendait qu'une occasion pour se montrer. Aussi la municipalité, fière à bon droit de ce premier succès, a annoncé son intention d'organiser une seconde Exposition pour l'année prochaine

Dimanche prochain, 10 juillet, le *Cercle Horticole* tiendra une assemblée générale.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juillet. — Alexis Descamps, rue de la Paix, cour Valentin, 10. — Clément Delaplace, rue de Vaucanson, 39. — Jules Hooge, sentier de la Vigne. — Marie Fonteyne, sentier du Beau-Chêne, maisons Carrette. — Mathilde Dansette, rue Saint-Etienne, 3, fort Bayart. — Jeanne Florin, rue Pellart prolongée. — Marie Vanoverberghe, rue de Epureroix, cour Pauchant, 1. — Alexandre Staessens, rue de la Vigne, cour Hugues, 3. — Arthur Demaeschalck, rue de la Barbe d'or, maisons Crouset, 17. — Louise Plouvier, avenue de la République, maisons Plouvier. — Georges Duforest, rue Sully, maisons Delestraint, Cul-de-Four. — Marie Pétrieux, Grande Rue, 160. Marie Lericq, rue des Chasseurs, 19.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juillet. — Augustine Duraud, 41 ans, tailleuse, rue de Mouveaux, 114. — Célina Raux, 47 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Jeanne Leroux, 30 ans, en religion sœur Marie de la Résurrection, rue Blanchemaille. — Flore Nobecourt, 5 mois, rue de l'Alouette, fort Lepers, 35. — Frédéric Vanhaute, 4 mois, rue Solférino, cour Burghrave.

État-civil de Tourcoing. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 juin. — Berthe Lefebvre, Croix-Rouge. — Eugène Delporte, rue des Nonnes. — Angèle Desmettre, chemin des Mottes. — Marie Cuvelier, rue de la Latte.

Du 29. — Jeanne Lahousse, Grand Plaisir. — François Goditiabois, rue des Poutrains. — Hortense Delbecque, rue des Poutrains. — Auguste Caron, rue des Poutrains.

Du 30. — Marie Vandenhecke, rue Nollet. — Céline Tiberghien, rue Verte. — Marie Vanstankiste, Brun-Pain. — Clémence Dutat, issue Thaon. — Théophile Colliot, rue des Piats.

Du 1er juillet. — Geneviève Leclercq, rue Delhaye. — Alexandre Catrix, Blanc-Seau. — César Hoquette, Blanche-Porte. — Alice Dansette, rue du Prince.

Du 2. — Hélène Vaneslandes, rue de la Latte. — Alphonse Chabrier, rue de Tournai. — Louis Beghin, rue des Piats. — Arthur Bodin, Blanche-Porte. — Michel Cornil, Croix-Rouge. — Alphonse Durothoit, rue de la Croix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 juin. — Enfant du sexe masculin, présenté sans vie, rue de la Latte. — Marie Braeckevelt, 21 ans, 1 mois, rue de Gand. — Enfant du sexe masculin, présenté sans vie, rue des Coulons.

Du 29. — Louis Catoire, 9 mois, Grand Plaisir.

Du 30. — Néant.

Du 1er juillet. — Albert Rousseau, 6 ans, 10 mois, rue de Paris. — Auguste Folnecq, 72 ans, 4 mois, aux Petites-Sœurs, rue de Lille. — Catherine Hopsommer, 45 ans, 10 mois, Chêne-Houpline.

Du 2. — Louis Descampeaux, 4 ans, 8 mois, contour de l'Abattoir. — Auguste Vanderseynde, 62 ans, 3 mois, Hospice-Civil. — Firmin Roussel 47 ans, 5 mois, Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les Filles de la Sagesse de la Communauté de Blanchemaille, recommandent à vos prières et saints sacrifices, l'âme de leur chère sœur MARIE de la Résurrection, décédée le 8 juillet, à l'âge de 30 ans, munie des sacrements de notre mère la sainte Eglise.

Vous êtes prié d'assister aux VIGILES, qui seront chantées le dimanche 10 courant, à 6 heures, à la MESSE et à l'ENTERREMENT qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — Réunion rue Saint-Vincent-de-Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille CASTEL-VERBECK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de M. Joseph CASTEL, décédé à Roubaix, le 8 juillet 1881, à l'âge de 62 ans, sont priés de considérer présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 10 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, cour Derville, 35.

Les amis et connaissances de Monsieur et Madame BURETTE-L'HOIR, qui, par oubli ou erreur n'auraient pas reçu de lettre d'invitation à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE, qui sera célébré le lundi 11 juillet 1881, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Juliette-Clara BURETTE, leur fille, épouse de Monsieur PETTERMAND, décédée à Roubaix, le 11 juillet 1880, dans sa 20e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 11 juillet 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Louis-Joseph FOUREZ, boucher, époux de Dame Justine LOPPE, décédé à Roubaix, le 11 août 1880, dans sa 29e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 11 juillet, 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, époux de Dame Sophie DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, à l'âge de 70 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mademoiselle Bibiane BULTEAU-PROUVOST, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 juillet 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hortense BULTEAU, décédée à Roubaix, le 11 juin 1881, dans sa 73e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Memorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 9 juillet 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de soumettre à vos lecteurs quelques réflexions qui pourront peut-être être d'une certaine utilité pour la ville.

Quand il a été question des grands projets pour lesquels Roubaix a fait son emprunt, il a été démontré la nécessité, pour éviter les fréquentes inondations, de commencer ces grands travaux par l'aqueduc collecteur. Cela ne s'est pas fait et ne se fait pas encore, bien que les inondations qui ont eu lieu depuis l'emprunt, aient donné complètement raison à cette démonstration. Plusieurs de ces grands travaux tels que, l'Ecole de natation, le Jardin de la promenade, le Conditionnement, le Marché couvert et une grande partie des boulevards, sont à peu près terminés. A mon avis, il est regrettable de voir que nos administrateurs aient négligé les travaux de première nécessité pour faire exécuter en premier lieu ceux apparents, qui peuvent laisser des traces de leur passage à l'administration.

Aujourd'hui l'on comble le canal avec activité et contrairement à ce que fait Tourcoing, Roubaix éloigne de son centre son bassin, dont l'ingénieur en chef du canal, voulait, dit-on, faire faire les quais aux frais de l'Etat. Ce comblement va empêcher les dégorgements des aqueducs de la ville qui se font actuellement au pont de l'Union et à celui de la gendarmerie.

Aux premières grandes pluies, nous aurons à Roubaix des inondations comme nous n'en avons jamais eu. Ces inondations, si l'on ne prend pas de suite les mesures nécessaires, seront encore plus grandes après l'ouverture de la rue de la Gare par ce que les eaux pluviales s'écouleront plus facilement et plus rapidement vers les bas-fonds de la ville.

Le Conseil municipal a bien, dans sa séance du 2 juillet dernier, voté une somme de 35,000 francs à prendre sur l'emprunt de dix millions pour commencer cet aqueduc par la section de la rue des Fabricants.

Quand cette section sera faite, est-ce que les eaux s'écouleront de suite plus facilement? Non, certainement; cette partie d'aqueduc ne sera momentanément qu'un grand réservoir.

Si l'on supprime les dégorgements dans le canal et s'il arrive quelques fortes pluies pendant les travaux, ceux-ci seront infailliblement inondés comme tout le quartier. Les dégâts seront considérables et entraîneront de grandes dépenses.

Je me demande donc pourquoi l'on ne commence pas de suite cet aqueduc par les dernières sections en contre-bas et suivre les travaux en remontant le courant ; il me semble que cela permettrait d'utiliser cet aqueduc au fur et à mesure de son avancement et des dépenses faites.

Cette question de l'exécution de l'aqueduc collecteur à bref délai est grave et l'administration a déjà encouru une grande responsabilité en la négligeant. Aujourd'hui, si elle n'entreprend pas les travaux avec activité et si elle fait fermer les déversoirs, il y aura lieu certainement de la rendre personnellement responsable des dégâts qu'occasionneront les inondations.

Le comblement de la partie du canal, située entre le pont de l'Union et celui de la Gendarmerie, amène naturellement la question de la prolongation en ligne droite, de la Promenade à la place de la Liberté; le théâtre devant, d'après ce que l'on dit, être construit sur cette place, pourrait être posé en face du boulevard avec une façade monumentale qui, vue du haut de la Promenade, serait d'un effet magnifique et donnerait à la ville un aspect grandiose. Cette prolongation, qui dégagerait une partie du Marché couvert, peut encore se faire sans qu'il en coûte beaucoup à la ville, mais si l'administration tarde à prendre cette détermination, cette belle modification qui compléterait, avec le jardin, notre promenade publique, ne pourra plus se faire et il y aura lieu de le regretter

Recevez monsieur le Rédacteur, avec mes remerciments, l'assurance de ma parfaite considération.

Un Roubaisien.

Belgique.

— On écrit de Bruxelles, à la *Meuse* :

« Toujours la même situation. Le groupe de l'extrême gauche s'est réuni hier soir et a résolu, à ce qu'on assure, de ne pas faire de concessions. On en est donc réduit à un pointage des voix qui donne comme hier, une majorité de une ou deux voix au ministère. Le vote n'aura lieu que la semaine et d'ici là on continuera à discuter, en escomptant de part et d'autre le dénouement. »

On peut s'attendre à tout. On a même été jusqu'à prétendre que le ministère avait donné sa démission et qu'elle serait annoncée dès demain. Je me borne à enregistrer ces bruits pour vous readre un compte fidèle des choses, qui s'embrouillent de plus en plus. — Les nouvelles les plus alarmantes arrivent de la province, où les incidents de ces derniers jours ont jeté le désarroi. Il paraît bien difficile que cette incertitude se prolonge, car l'incertitude en ces graves conjonctures est le plus grave des maux. »

— BRUXELLES. — Le duc d'Aumale est attendu dimanche au château de Laeken.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui.

Loi portant ouverture au budget ordinaire du ministère des finances, sur l'exercice 1880, d'un crédit extraordinaire de 15,300,000 francs, pour remboursements des droits relatifs aux sucres inventoriés dans les raffineries et entrepôts.

Loi portant : 1° ouverture au ministre des travaux publics, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1881, d'un crédit de 135,109,228 fr. 61 pour remboursement en capital des avances faites à l'Etat pour travaux des ports maritimes, rivières et canaux ; 2° transport du chapitre 5 du budget ordinaire du ministère des finances, pour le même exercice, d'un crédit de 3,250,000 francs affecté à l'annuité du remboursement des avances du Crédit foncier.

Loi relative aux capitaines montés.

Loi tendant à rendre exclusivement obligatoire l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac et à le soumettre à une vérification officielle.

Décret établissant à la bourse de Nice (Alpes-Maritimes) un parquet pour les négociations des effets publics.

Décret décidant que la commission consultative instituée par le décret du 31 octobre 1880 sera chargée de l'étude du régime général de nos services maritimes postaux et des modifications qu'ils pourraient être appelés à subir, et nommant les membres de cette commission.

Décision accordant des brevets à des élèves externes sortant de l'école des mines.

Successions en déshérence.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et correspondances étrangères.

Recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant le premier trimestre des années 1881 et 1880.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

Carthagène, 8 juillet, 10 h. du m.

Le transatlantique *Augustin*, transporte 900 hommes, pris à raison de 16 hommes par compagnie, dans les 3e, 16e, 39e, 86e et 98e d'infanterie, et qui doivent renforcer l'effectif des 4es bataillons de ces régiments actuellement dans la province d'Oran.

La population de Carthagène est revenue de la première émotion causée par les évènements d'Algérie; l'excitation des esprits n'est cependant pas encore tout à fait calmée. L'arrivée des Espagnols d'Oran a cessé. Le consul de France à Carthagène évalue à 1,200 ceux qui ont été rapatriés ici, à 2,000 les rapatriés d'Almeria, à 1,000 ceux d'Alicante, à 500 ceux de Valence, soit aux maximum 4,800 personnes qui ont été dirigées par les soins des autorités sur les villages dont ils sont originaires.

LE BOMBARDEMENT DE SFAX

Tunis, 8 juillet

On télégraphie de Tunis au *Figaro* :

« Je reçois de la rade de Sfax la nouvelle que la ville a été bombardée mardi dernier.

» Le bombardement a continué mercredi. Les indigènes ont élevé des batteries le long de la plage, abritées par des sacs de sable. Ils tiraient sur nos navires, mais ils étaient exaspérés en voyant que leurs boulets n'arrivaient pas. Nos frégates sont mouillées à cinq milles environ, à cause des bas fonds qui empêchent d'approcher davantage. Nos obus arrivent parfaitement. Nos canonnières, mouillées plus près, produisent un effet prodigieux, par leur tir sûr et rapide.

» Les indigènes ont été anéantis en voyant la ville arabe foudroyée de tous côtés. L'étendard vert du Prophète arboré par les insurgés sur tous les forts et bastions a été renversé par nos boulets.

» Il est fâcheux qu'on n'ait pas bombardé le jour même de la révolte, car pendant les huit jours qui ont suivi, les insurgés ont eu le temps d'emporter leurs objets précieux, de se retirer dans les jardins autour de la ville et de se mettre à l'abri.

» Le débarquement n'a pas encore été opéré à cause du nombre insuffisant de soldats. On ne peut s'exposer à un échec. Il faut attendre des renforts.

» Nous voyons bien les navires de guerre et les canonnières arrivés à Sfax et à Gabès, mais il faudrait aussi envoyer des hommes sur des transports, au moins des soldats d'infanterie de marine pour le débarquement.

» A Tunis nous avons besoin qu'on renforce les troupes d'occupation et qu'on les caserne.

» Le Bey dit qu'il est imprudent de rapprocher nos soldats de Tunis et de les mettre dans les forts. Si nous écoutons tantôt les conseils des uns tantôt les avis des autres, nous ne ferions rien de bon. Faisons ce que nous croyons utile à nos intérêts, allons droit au but et rappelons qu'avec nos lenteurs et nos hésitations nous compromettons notre œuvre. »

Mehdia, 8 juillet, midi 45.

Une barque maltaise, partie hier matin de Sfax, est arrivée ici. Elle apporte le corps d'une sœur de charité de Sfax, décédée de mort naturelle à bord de l'*Alma*.

Les cuirassés ont détruit tous les forts, la grande mosquée et une partie du quartier musulman de Sfax.

Les insurgés continueraient de résister.

Mort de M. Martel

Paris, 8 juillet.

Le *Courrier du Soir* annonce la mort de M. Martel.

L'ancien président du Sénat est décédé, hier. Il était âgé de 67 ans et demi.

Voici quelques détails biographiques :

Louis-Joseph Martel est né à St-Omer, le 15 septembre 1813. Il prit la carrière du barreau.

Juge au tribunal de 1re instance dans sa ville natale en 1849, il fut élu à l'assemblée législative où il vint siéger à droite.

Il protesta contre le 2 Décembre.

Envoyé au corps législatif par le Pas-de-Calais en 1861, il prit place dans l'opposition.

Il combattit énergiquement la loi sur la presse soumettant les journaux à l'autorité administrative.

M. Martel fut réélu en 1869 et en 1871. Il devint vice-président de la Chambre, puis président de la commission des grâces. En 1875, il fut élu sénateur inamovible, puis nommé vice-président du Sénat (1876) Il entra au ministère de la justice, dans le cabinet Jules Simon, et fut entraîné dans sa chute quelques mois après.

Il fut appelé à la présidence du Sénat, à la suite des élections du 5 janvier 1879

Les principaux votes de M. Martel sont :

Pour les lois constitutionnelles ;

Contre le retour à Paris ;

Contre la loi des maires ;

Contre le ministère de Broglie.

La Comission des services maritimes et postaux

Paris, 9 juillet, m.

L'*Officiel* de ce matin dit que la Commission consultative instituée par décret en date du 31 octobre 1880, sera principalement chargée de l'étude du régime général des services maritimes et postaux.

Sont nommés de cette Commission :

Président : M. Dauphinot.

Membres : MM. Blandin, Hérault, Ponlevey, Tristram, députés; MM. Charles Jonglez, Mallet, Babin-Chevaye, Croizet, présidents des Chambres de commerce de Tourcoing, le Havre, Nantes, St-Nazaire ; M. Person, membre de la Chambre de commerce de Paris.

La santé de M. Garfield

Washington, 8 juillet, soir.

Aucun changement dans l'état de M. Garfield.

On assure que les conseillers légaux du gouvernement ont déclaré qu'il ne sera pris aucune mesure à l'égard de l'assassin Guiteau, tant qu'on ne sera pas fixé définitivement sur le sort du président.

Guiteau a fait des aveux qu'on a lieu de croire sincères.

M. Conkling a adressé au procureur général une lettre dans laquelle il propose d'établir une législation spéciale afin de punir rigoureusement les attentats contre les hauts fonctionnaires, quelle que soit l'issue de ces attentats.

Le gouverneur du Kentucky a décidé que le 14 juillet serait jour de jeûne et de prières pour la convalescence du président.

Washington, 8 juillet.

Le bulletin de 8 h. 15 du matin est le plus favorable qui ait été publié jusqu'ici. L'état du malade continue de s'améliorer. La plaie commence à suppurer.

L'Angleterre et l'insurrection Tunisienne

Londres, 8 juillet

Le *Times*, parlant du bombardement de Sfax et de l'insurrection des tribus, dit que le gouvernement français, dans les circonstances actuelles, ferait bien de se borner à occuper la côte et de développer graduellement ses transactions commerciales, en laissant autant que possible l'intérieur du pays entre les mains du bey.

La tentative de soumettre par la force les tribus de l'intérieur serait non seulement peu sage en elle-même, en ce sens qu'elle gaspillerait des ressources qu'il est de l'intérêt bien entendu de la France de ménager précieusement, mais elle pourrait en outre facilement soulever des questions relatives à la frontière turque et au territoire situé au delà de cette frontière, questions qui préoccupent l'Europe.

Plus d'une fois, depuis un siècle, l'Angleterre a été invitée à mettre la main sur l'Egypte et a refusé, par les mêmes raisons qu'on fait aujourd'hui valoir auprès de la France, en cherchant à la détourner de l'annexion de la Tunisie. L'Angleterre ne désire nullement augmenter sa responsabilité aussi longtemps que ses intérêts vitaux ne seront pas compromis ; et les difficultés que rencontre aujourd'hui la France ne sont pas de nature à faire regretter à l'Angleterre son abstention.

Indemnités aux Espagnols

Paris, 8 juillet.

On assure que le gouvernement français n'admet pas le droit à une indemnité pour les Espagnols victimes des événements de Saïda. Il fait observer qu'il ne peut y avoir de droit à une indemnité pour des faits de guerre et autres cas de force majeure.

Il rappelle que, lors des réclamations des victimes de la guerre de 1870-71, M. Thiers soutint et fit prévaloir la même thèse, sur laquelle le gouvernement espagnol s'est appuyé lui-même pour repousser les réclamations des victimes françaises de l'insurrection carliste.

Mais, si le gouvernement français n'admet pas le droit à une indemnité, il reconnaît volontiers que les Espagnols, victimes des événements de la province d'Oran, ont droit à un secours, et il l'accordera aussi large que les ressources dont il pourra disposer le lui permettront.

L'Institut et le Sénat

L'élection de M. Wurtz comme inamovible faite hier, fait entrer au Sénat un nouveau membre de l'Institut. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître la liste des membres de l'Institut que le Sénat compte actuellement dans son sein. Le nombre de ceux-ci s'élève à 20, à savoir :

Académie française : MM. Victor Hugo, Henri Martin, John Lemoinne, Jules Simon, de Broglie, d'Haussonville et d'Audiffret-Pasquier.

Académie des sciences : MM. Wurtz, Charles Robin, Dupuy de Lôme.

Académie des sciences morales et politiques : MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Léon Say, Edouard Charton, Carnot, Laboulaye, Calmon, Joseph Garnier, de Parieu, plus M. Jules Simon, déjà membre de l'Académie française.

Académie des inscriptions et belles-lettres : M. de Rozière et M. Laboulaye, déjà membre de l'Académie des sciences morales.

La marine et les processions

Toulon, 8 juillet, 3 h. 15.

A l'occasion des incidents qui se sont produits à Lorient, lors de la sortie des processions, et qui ont été suivi d'un blâme contre M. Perigot, préfet maritime de cette ville, le ministre de la marine, afin d'éviter des malentendus, à l'avenir, a cru devoir adresser une circulaire aux préfets maritimes.

Cette circulaire renferme des instructions sur la part que devra prendre la marine aux cérémonies religieuses, et complète la circulaire de mai 1879.

Faculté est laissée aux marins d'assister aux cérémonies en habit de ville ou en uniforme. Les troupes ne doivent être ni convoquées ni formées en bataille.

La marine ne prêtera son concours que lorsque la guerre ne sera pas en mesure de fournir les deux compagnies réglementaires.

On s'abstiendra d'élever des reposoirs, de tirer des salves et de pavoiser les bâtiments.

On devra appliquer les prescriptions du décret du 13 octobre 1863 relatives aux honneurs a rendre par les postes.

Le rétablissement des tours

Paris, 8 juillet.

La commission relative au rétablissement des tours a clos ses travaux sans prendre de décision, l'approche des vacances parlementaires et de la fin de la législature rendant impossible à la Chambre l'examen de cette affaire.

Les suites d'un duel

Chalon-sur-Saône, 8 juillet.

Les débats de l'affaire Asselin, commencés hier matin à 8 h., se sont terminés seulement aujourd'hui à 4 h. 30 du matin.

M. Asselin a été condamné à 4 mois de prison à 100,000 fr. d'indemnité envers la famille Saint-Victor et aux frais.

Les témoins ont été acquittés.

DERNIÈRE HEURE

L'insurrection Algérienne

Oran, 9 juillet 9 h. 40 matin.

Bou-Amena avance vers le Tell suivi de nombreux contingents et d'un convoi considérable. On croit que son objectif est la tribu des Harras.

Le général Louis a disposé trois colonnes pour lui faire face ; l'une à El Aricha l'autre à Sebdou et la troisième à Elgou.

Les tribus de la région de Tlemcem sont calmes.

Turquie et Tripolitaine

Constantinople, 9 juillet.

La Porte a renouvelé près du gouvernement français l'assurance qu'elle ne négligerait rien pour apaiser les esprits en Tripolitaine.

Les troupes turques n'ont été envoyées à Tripoli que pour assurer la sécurité.

D'autre part on assure que notre chargé d'affaires à Péra a protesté contre le bruit que la France avait des intentions agressives à l'égard de Tripoli.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 9 juillet

Présidence de M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont calmes. On remarque les assiduités de M. Allègre, député, auprès de M. Schœlcher pour lui offrir ses conseils dans la nomination du gouverneur de la Martinique.

LA SÉANCE

A 2 heures, M. Léon Say déclare la séance ouverte.

M. LENDEL, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture aux ministres de la guerre, de la marine et des finances, sur l'exercice 1881, de crédits supplémentaires montant à la somme de 14,226,000 fr. pour les frais de l'expédition de Tunisie.

Le projet est adopté.

LA LOI SUR LA PRESSE

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté de la presse.

Les 14 premiers articles sont adoptés.

L'article 15 étant la conséquence de celui qui le précède est repoussé.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 9 juillet

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

BRUITS DE COULOIRS

On s'entretient des nouvelles reçues de Sfax relativement au bombardement. On dit que l'*Alma* n'a pu opérer qu'à une distance de 6 kilomètres à cause du peu de profondeur de la rade.

On annonce que les habitants de Sfax ont eu le temps de se retirer dans les jardins qui entourent la ville et d'emporter leurs objets les plus précieux.

On attend des renforts avant de procéder au débarquement des troupes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

RAPPORT SUR UNE ÉLECTION

M. Legrand, rapporteur de l'élection de M. Ollivier, conclut à l'invalidation.

RÉORGANISATION DE LA MARINE

M. l'amiral Cloué, ministre de la marine dépose un projet de réorganisation de la marine.

Ce projet est renvoyé à la commission des cadres.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses de l'exercice 1882.

M. VILLIERS dit qu'il est inutile de doter plus largement l'Université.

Bulletin du Commerce

Les ventes de laines à Anvers

Les ventes publiques de laines à Anvers commenceront le mardi 19 juillet prochain pour finir le 30 du même mois. 23640 b. Plata, 470b. Russie, et 240 b. Cap sont portées au catalogue.

COTONS

Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 1 juin jusqu'à ce jour :

	Total des ventes. balles	prix	Dont pour l'export. et la spéculation payés	balles	Importation balles
Amérique	47,000	4 d	à 7 1/2d	4,000	14,887
Fernam	1,900	6 3/4 d		100	6,156
Santos	—	7d		—	—
Maceio	1,450	—		—	—
Maragnan	3,350	6d à 6 5/8d		—	—
Egypte	4,800	6 1/4d à 9d		100	2,086
Pérou, etc.	1,200	—		—	2
Surat, etc.	4,300	4 d à 5 3/4d		1,300	—
	64,000			5,500	23,131

Bilan de la Banque de France

Le 7 juillet 1881, au matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Comptes courants particuliers	32.168.000

DIMINUTION

Encaisse	8.469.000
Circulation des billets	50.356.000
Portefeuille	44.023.000
Compte courant du Trésor	33.678.000
Bénéfices de la semaine	1.165.000 fr.

HERNIES

Complètement guéries par la méthode

B. GLASER

Médaille d'argent

Nos lecteurs atteints de cette triste infirmité, seront heureux d'apprendre que M. GLASER, le célèbre curateur herniaire alsacien, en France depuis l'annexion, a dû s'agrandir par suite de l'extension que prend son heureuse découverte.

M. GLASER s'est décidé à venir parmi nous et sera visible à LILLE, *H